

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE « SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETE »

Paris, le 20/11/2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETE ». A ce titre nous vous informons de la modification suivante apportée à votre FCP à compter du 27/11/2025 :

• Création d'une nouvelle catégorie de part :

La part I-C (Code Isin FR0014014BD7) est créée en date du 27/11/2025. Elle est réservée aux Investisseurs Institutionnels

Retrouvez le détail du fonctionnement de cette nouvelle catégorie de part dans le règlement du FCP.

Les autres caractéristiques de votre FCP demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 27/11/2025.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du FCP et notamment du DIC, disponibles sur le site internet https://www.sienna-gestion.com/

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion